

USAGES PERMIS	NUMÉRO DES SECTEURS DE ZONES			
	CMP-1	CM-2	CM-3	CM-4
<b>1. HABITATION</b>				
- habitation unifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale jumelée	●	●	●	●
- habitation unifamiliale en rangée	●	●	●	●
- habitation bifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation bifamiliale jumelée	●	●	●	●
- habitation trifamiliale isolée	●	●	●	●
- habitation multifamiliale isolée 4 logements	●	●	●	●
- projet intégré à vocation résid. villég. ou de récréation				
- projet intégré à vocation commun. récréo-tour. et villég.				
- habitation en copropriété				
- maison mobile				
- habitation en commun				
<b>2. INDUSTRIES / MANUFACTURES</b>				
- Sans nuisances	●	●	●	●
- À faible nuisance				
- Avec nuisance				
- À forte nuisance				
- Avec nuisance extérieur				
<b>3. TRANSPORT, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS</b>				
- Transport	●			
- Infrastructure légère				
- Infrastructure lourde				
- Service d'utilité publique légère	●	●	●	●
- Service d'utilité publique moyenne				
- Service d'utilité publique lourde				
<b>4. COMMERCIALE</b>				
- Commerce de gros				
- Commerce de détail de produits divers				
- Commerce de détail sans nuisance	●	●	●	●
- Commerce de détail avec nuisance				
- Commerce au détail de véhicules				
- Commerce au détail relié au service de l'automobile et/ou véhicules légers				
- Commerce d'entreposage intérieur				
<b>5. SERVICES</b>				
- Services professionnels, d'affaires et financiers	●	●	●	●
- Services personnels	●	●	●	●
- Services de restauration et d'hébergement	●	●	●	●
<b>6. COMMUNAUTAIRE</b>				
- Établissements gouvernementaux				
- Établissements de culte, éducatif, de santé et social	●	●	●	●
- Parcs et espaces verts	●	●	●	●
<b>7. LOISIRS</b>				
- Activités culturelles	●	●	●	●
- Activités récréatives				
<b>8. AGRICULTURE, FORESTERIE ET EXTRACTION</b>				
- Agriculture sans nuisance				
- Agriculture avec nuisance				
- Agriculture à forte nuisance				
- Foresterie				
- Extraction				
<b>1) USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS :</b>	673, 5332,7221, 7222, 7413, 7415, 7417, 7424, 7425, 743, 745, 7512	673, 5332,7221, 7222, 7413, 7415, 7417, 7424, 7425, 743, 745, 7512	673, 5332,7221, 7222, 7413, 7415, 7417, 7424, 7425, 743, 745, 7512	673, 5332,7221, 7222, 7413, 7415, 7417, 7424, 7425, 743, 745, 7512
<b>2) USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS :</b>	712, 7431	712, 7431	712, 7431	712, 7431
<b>NORMES SPÉCIALES :</b>				
<b>IMPLANTATION :</b>				
<b>TERRAIN :</b>				
Largeur minimale	Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
Profondeur minimale	Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
Superficie minimale	Voir texte	Voir texte	Voir texte	Voir texte
<b>BÂTIMENT PRINCIPAL :</b>				
Nombre d'étages	2	2	2	2
Hauteur maximale	12,2 m	12,2 m	12,2 m	12,2 m
Marge de recul avant	4,5 m	4,5 m	4,5 m	4,5 m
Marge de recul latérale	2 m	2 m	2 m	2 m
Marge de recul arrière	3 m	3 m	3 m	3 m
<b>COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL :</b>	80 %	80 %	80 %	80 %
<b>ESPACE NATUREL :</b>	20 %	20 %	20 %	20 %
<b>ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES :</b>				
Zone à risque d'éboulis et de glissement de terrain				
Zone à risque d'inondation				
<b>ZONES SPÉCIALES :</b>				
Zone agricole (CPTAQ)				
PIA	●			
PAE				
<b>NOTES :</b>	Étalage extérieure	Étalage extérieure	Étalage extérieure	Étalage extérieure